

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
102000007121

1/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial SENCOR® SOLUPAK®

Code du produit (UVP) 04399641

Numéro de la FDS 102000007121

No. d'Enregistrement PCP 20968

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Toxicité aiguë(Oral(e), Inhalation): Catégorie 4

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
102000007121

2/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Laver soigneusement après manipulation.
Éviter de respirer les poussières.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS D'INHALATION : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Métribuzine	21087-64-9	75
Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7	0.18

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
102000007121

3/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Difficultés respiratoires, Sédation

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Eau, Poudre chimique sèche

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure Non applicable

Explosivité Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Classe d'explosibilité de poussière Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
102000007121

4/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions

Éviter toute formation de poussière. Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Le sol possiblement contaminé doit être enlevé et éliminé.

Conseils supplémentaires

Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.

Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Maintenir les niveaux d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition par l'utilisation d'une ventilation générale et avec extraction à la source.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussières par friction. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
10200007121

5/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Métribuzine	21087-64-9	5 mg/m ³ (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Métribuzine	21087-64-9	5 mg/m ³ (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Métribuzine	21087-64-9	5 mg/m ³ (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Métribuzine	21087-64-9	5 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Métribuzine	21087-64-9	5 mg/m ³ (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Métribuzine	21087-64-9	10 mg/m ³ (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Métribuzine	21087-64-9	5 mg/m ³ (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Métribuzine	21087-64-9	0.36 mg/m ³ (SK-SEN)		OES BCS*
Silices cristallines, fraction alvéolaire (Particules respirables)	14808-60-7	0.025 mg/m ³ (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.025 mg/m ³ (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.025 mg/m ³ (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.10 mg/m ³ (TWA)	06 2015	CAD ON OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.05 mg/m ³ (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Silices cristallines, fraction	14808-60-7	0.1 mg/m ³	11 2011	OEL (QUE)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
10200007121

6/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

alvéolaire (Poussière respirable.)		(TWA)		
---------------------------------------	--	-------	--	--

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains Gants résistants aux produits chimiques (laminé avec une couche étanche, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, Viton)

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

Mesures générales de protection Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	gris-beige
Etat physique	granulé dispersible dans l'eau
Odeur	de moisi
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	0.53 - 0.59 g/ml (non tassé)
Taux d'évaporation	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Point de fusion / congélation	Non applicable
Hydrosolubilité	dispersable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
102000007121

7/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Energie minimale d'inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Classe d'explosibilité de poussière	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Températures entretenues supérieures à 37,8 °C (100 °F).
Matières incompatibles	Des bases fortes, Cétones, Aldéhydes
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Ingestion, Inhalation, Absorption par la peau, Contact avec les yeux
Effets immédiats	
Œil	Irritation modérée des yeux.
Peau	Nocif en cas d'absorption par la peau.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
10200007121

8/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Inhalation Nocif par inhalation.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (mâle Rat) 2,365 mg/kg
DL50 (femelle Rat) 1,449 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 4.84 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Déterminé en forme de poussière.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (mâle/femelle combinés Rat) > 2,000 mg/kg
DL50 (mâle/femelle combinés Lapin) > 5,000 mg/kg

Irritation de la peau Irritation légère de la peau. (Lapin)

Irritation des yeux Irritation modérée des yeux. (Lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Métribuzine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Foie, Reins.

Evaluation de la mutagénèse

Métribuzine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Métribuzine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Métribuzine	21087-64-9	Group A4
Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7	Group A2

NTP

Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7
---	------------

IARC

Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7	Evaluation globale : 1
---	------------	------------------------

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Métribuzine : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Métribuzine : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Métribuzine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Métribuzine sont liés à la toxicité maternelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
102000007121

9/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 74.6 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique métribuzine.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CL50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 49.6 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique métribuzine.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)) 0.022 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique métribuzine.
Toxicité pour les bactéries	(boue activée) 761 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique métribuzine.
Biodégradabilité	Métribuzine: Pas rapidement biodégradable
Koc	Métribuzine: Koc: 24 - 106
Bioaccumulation	Métribuzine: Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Métribuzine: Mobile dans le sol
Précautions pour la protection de l'environnement	Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions. Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données. Ne pas réutiliser des récipients vides.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
102000007121

10/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Récipients à rincer 3 fois.
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.
Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination
correcte de containers.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (METRIBUZINE)

49CFR

Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (METRIBUZIN MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (METRIBUZIN MIXTURE)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Freight Classification: COMPOUNDS, TREE OR WEEDKILLING, N.O.I., other than poison; HAVING A DENSITY OF GREATER THAN 20 LBS. PER CUBIC FOOT

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 20968

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
10200007121

11/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Aucun(e).

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Métribuzine 21087-64-9 1.0%

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer.

Silices cristallines, fraction alvéolaire 14808-60-7

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Métribuzine	21087-64-9	MN, NJ, RI
Silices cristallines, fraction alvéolaire	14808-60-7	MN, RI

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Silices cristallines, fraction alvéolaire 14808-60-7

Environnement

CERCLA

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SENCOR® SOLUPAK®

Version 2.0 / CDN
102000007121

12/12

Date de révision: 01/10/2018
Date d'impression: 09/04/2018

	Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 3 Instabilité - 1 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 3 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 01/10/2018

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.